

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 décembre 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Thierry MARCIAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et** Jean-Claude VALLAT et Bernard VIATTE **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelynne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Gérard FESSELET à Arlette ECABERT, Hervé FRACHISSE à Bernard VIATTE, Claude GIRARD à Bernard TENAILLON, Daniel KUNTZ à André HELLE, Bernard LIAIS à Robert NATALE, Françoise PELCAT à Daniel BOUR, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
4 décembre 2013	4 décembre 2013	En exercice	42
		Présents	26
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-08-08– Budget Général-Transferts de charges liés aux transferts de compétences

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le rapport de transferts de charges validé en date du 6 novembre 2013 par la Commissions Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'unanimité des membres présents,

La CLECT s'est réunie afin de décider des transferts de charges à déduire de l'attribution de compensation des nouvelles communes suite à leur arrivée au sein de la CCST.
Il s'agit de la taxe de capitation (SDIS) et de la voirie intercommunale.

SDIS (taxe de capitation) / Charges transférées en fonctionnement non liées à un équipement

Coût réel dans les budgets communaux n-1

Déduction de l'Attribution de Compensation (AC) 2013 (base 2012)

COMMUNES	AC hors compétences transférées* en €	Taxe de capitation SDIS (base 2012) en €	à verser / année en €
JONCHEREY	207 593.00	43 935.00	163 658.00
THIANCOURT	23 124.00	4 538.00	18 586.00
BORON	45 693.00	6 905.00	38 788.00
BREBOTTE	29 619.00	7 170.00	22 449.00
BRETAGNE	19 881.00	3 753.00	16 128.00
FROIDEFONTAINE	112 445.00	21 654.00	90 791.00
GROSNE	17 810.00	4 045.00	13 765.00
RECOUVRANCE	11 340.00	3 560.00	7 780.00
VELLESCOT	13 373.00	2 831.00	10 542.00
TOTAL	480 878.00	98 391.00	382 487.00

*données DGFIP en date du 22/01/2013 hors compétences transférées

Voirie Intercommunale / Charges transférées concernant des équipements

Vu la délibération 2002/3/8 relative au transfert de voirie jugée d'intérêt communautaire, les critères d'une voirie d'intérêt communautaire sont définis comme suit :

- Voirie communale reliant deux communes membres de la CCST à chaussée bitumée et à usage courant général (véhicule à moteur) et étant en parfait état au moment du transfert
- Voirie entretenue et suscitant des charges pour la commune les trois dernières années précédentes
- Voirie prise en compte : de la limite de l'agglomération (panneau d'entrée de ville) à la limite communale

Suite à l'intégration de nouvelles communes au 1^{er} janvier 2013, les nouveaux espaces éligibles sont :

– La liaison Delle - Grandvillars via Thiancourt et vers Thiancourt

La route a une longueur totale de 3 400 m. Elle se décompose de la façon suivante :

- 1 540 m sur la commune de Grandvillars (à partir du ralentisseur),

- 1 320 m sur la commune de Thiancourt (880 m + 440 m) (à partir du cimetière),
- 540 m sur la commune de Delle (à partir de la sortie du giratoire).

– **La liaison entre Grandvillars et Froidefontaine**

Cette voirie d'une longueur de 2 370 m se décompose de la façon suivante :

- 1 325 m sur la commune de Grandvillars (à partir de l'accès du cimetière),
- 1 045 m sur la commune de Froidefontaine (à partir de la ferme).

Les communes concernées n'étant pas en mesure de nous communiquer pour chaque proposition les charges budgétées pour l'entretien (fauchage et déneigement) afférent à la part de voirie communale transférée à la CCST,

La CLECT a décidé, conformément à la délibération 2002/3/8, de procéder à une estimation des transferts de charges à hauteur de 0,50 €/ m linéaire de voirie transférée :

COMMUNES	Voirie transférée en mètres linéaires	Montant du transfert de charge (base 0.50€ m/linéaire)
GRANDVILLARS	1 540 + 1 325 = 2 865 m	1 432.50 €
DELLE	540 m	270.00 €
THIANCOURT	1 320 m	660.00 €
FROIDEFONTAINE	1 045 m	522.50€

Tableaux récapitulatifs

Communes intégrées au 1er janvier 2013

COMMUNES NOUVELLEMENT INTÉGRÉES	AC hors compétences transférées en €	Taxe de capitation SDIS (base 2012) en €	Transfert de charges voirie en €	à verser / année en €
JONCHEREY	207 593.00	43 935.00		163 658.00
THIANCOURT	23 124.00	4 538.00	660.00	17 926.00
BORON	45 693.00	6 905.00		38 788.00
BREBOTTE	29 619.00	7 170.00		22 449.00
BRETAGNE	19 881.00	3 753.00		16 128.00
FROIDFONTAINE	112 445.00	21 654.00	522.50	90 268.50
GROSNE	17 810.00	4 045.00		13 765.00
RECOUVRANCE	11 340.00	3 560.00		7 780.00
VELLESCOT	13 373.00	2 831.00		10 542.00
TOTAL	480 878.00	98 391.00		362 794.00

Communes faisant l'objet d'un transfert de charges de voirie du fait de l'intégration de la commune de Thiancourt (voirie traversant les 3 communes)

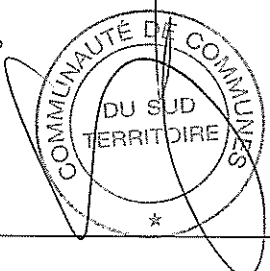
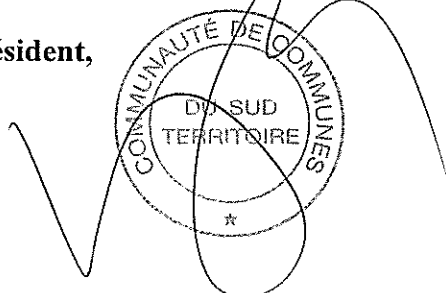
COMMUNES	AC hors compétences transférées en €	Taxe de capitation SDIS (base 2012) en €	Transfert de charges voirie en €	à verser / année en €
DELLE	2 757 930.00	274 508.00	270.00	2 483 152.00
GRANDVILLARS	496 145.00	67 382.00	1 432.50	427 330.50

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 33 votes Pour et Une abstention décide :

- de valider les décisions prises par la CLECT,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers,

- de solliciter les communes membres afin que ces décisions soient validées par leur conseil municipal,

Annexe : Tableau général « Etat de répartition/ Attribution de compensation »

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2013 Et publication ou notification le 18 DEC. 2013 Le Président, 	Le Président,  Préfecture du Terr. de Belfort 18 DEC. 2013 Servian Courrier
--	---

État de répartition - Attribution de compensation 2013

Communes	Attribution compensation TP Brute	Taxe de capitation (SDS)	Transfert de charges voirie communautaire	Somme à verser aux communes	Somme due par les communes
Beaucourt	993 828.00 €	118 266.00 €		875 562.00 €	
Chavanatte	2 186.00 €	1 632.00 €		554.00 €	
Chavannes les Grands	1 736.00 €	3 721.00 €			1 985.00 €
Courcelles	196.00 €	1 414.00 €	320.00 €		1 538.00 €
Courtelevant	2 361.00 €	4 956.00 €			2 595.00 €
Croix	107.00 €	1 739.00 €			1 632.00 €
Delle	2 757 930.00 €	274 508.00 €	270.00 €	2 483 152.00 €	
Faverois	22 399.00 €	7 529.00 €		14 870.00 €	
Fêche l'Église	40 002.00 €	17 967.00 €		22 035.00 €	
Florimont	639.00 €	4 926.00 €			4 287.00 €
Grandvillars	496 145.00 €	67 382.00 €	1 432.50 €	427 330.50 €	
Lebetain	9 354.00 €	6 791.00 €		2 563.00 €	
Lepuix Neuf	1 265.00 €	3 341.00 €			2 076.00 €
Montbouton	6 016.00 €	6 555.00 €			539.00 €
Réchésy	12 559.00 €	12 142.00 €	43.00 €	374.00 €	
St Dizier	6 527.00 €	5 339.00 €	590.00 €	598.00 €	
Suarce	2 725.00 €	4 665.00 €			1 940.00 €
Villars le Sec	458.00 €	1 242.00 €			784.00 €
Communes au 1er/01/2013					
JONCHEREY	207 593.00 €	43 935.00 €		163 658.00 €	
THIANCOURT	23 124.00 €	4 538.00 €	660.00 €	17 926.00 €	
BORON	45 693.00 €	6 905.00 €		38 788.00 €	
BREBOTTÉ	29 619.00 €	7 170.00 €		22 449.00 €	
BRETAGNE	19 881.00 €	3 753.00 €		16 128.00 €	
FROIDEFONTAINE	112 445.00 €	21 654.00 €	522.50 €	90 268.50 €	
GROSNE	17 810.00 €	4 045.00 €		13 765.00 €	
RECOUVRANCE	11 340.00 €	3 560.00 €		7 780.00 €	
VELLESCOT	13 373.00 €	2 831.00 €		10 542.00 €	